



Service logement



Logement Temporaire (ALT)

Bilan d'activité 2024

SIÈGE SOCIAL
Association Le Lien
2 rue Lataste - 33500 Libourne
Tél. 05 57 51 19 25

Mail : contact@assolelien.fr
Site internet : <https://assolelien.fr/>
SIRET : 352 096 549 000 22

LOGEMENT TEMPORAIRE (ALT)

Financé par:

- le Fonds Solidarité Logement (FSL)
- la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, et des Solidarités (DDETS)

ADMISSION:

- Accueil réalisé en fonction des places disponibles
- Demande faite par un travailleur social auprès du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation de la Gironde (SIAO)

Durée de séjour de 1 mois renouvelable dans la limite de 6 mois.

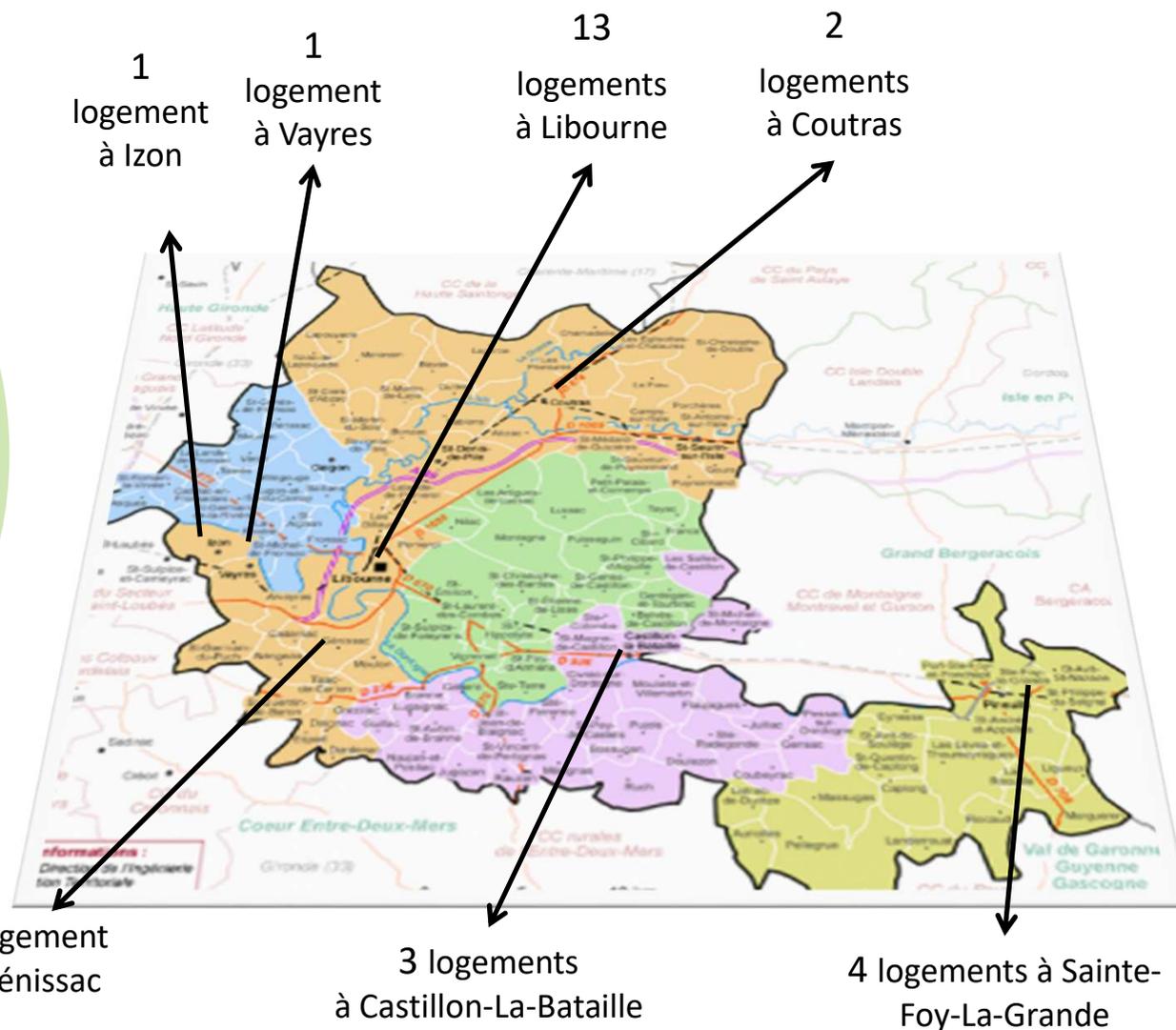
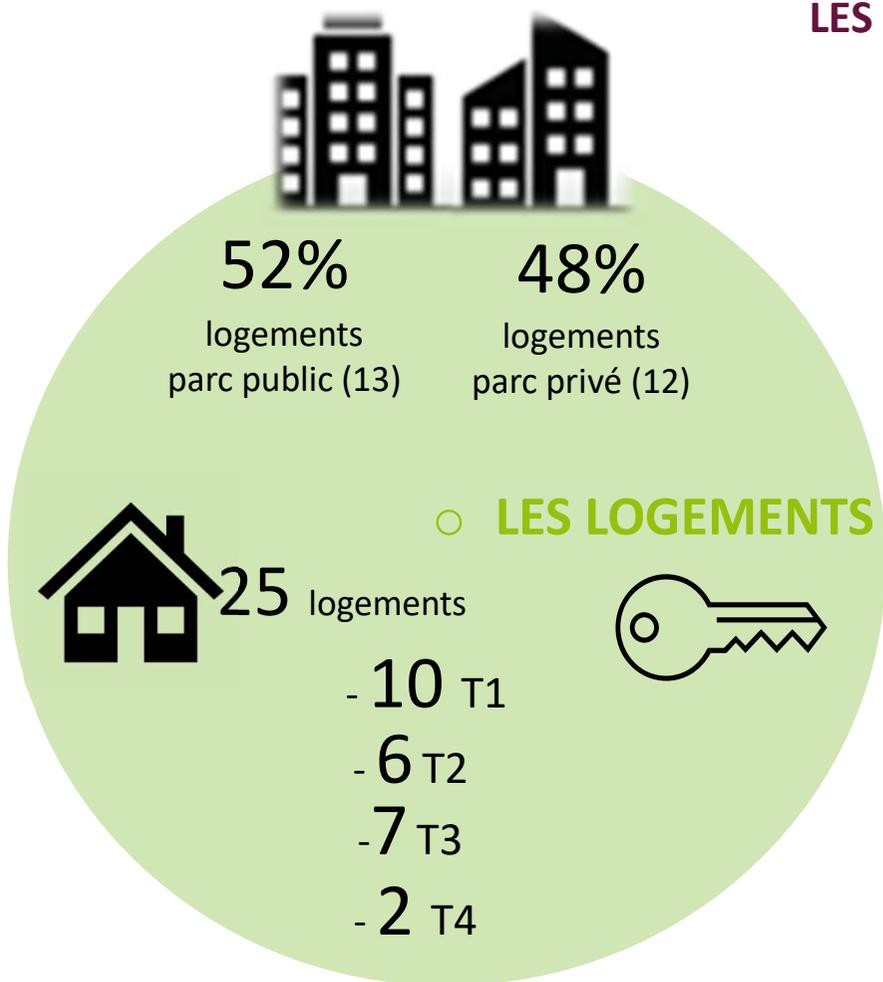
LES BENEFICIAIRES:

- Ménages rencontrant des difficultés temporaires et privés de logement.
- Ménages expulsés.
- Ménages surendettés.
- Femmes, hommes victimes de violences.
- Ménages logés dans des logements insalubres.

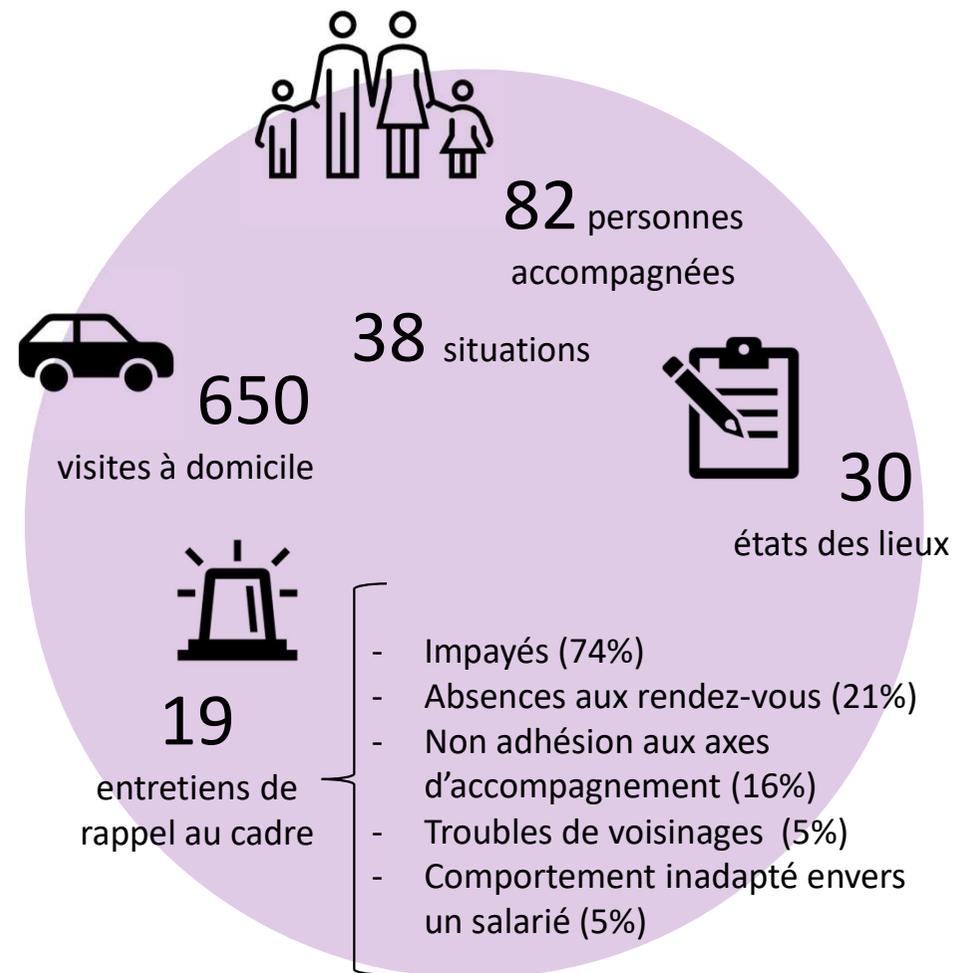
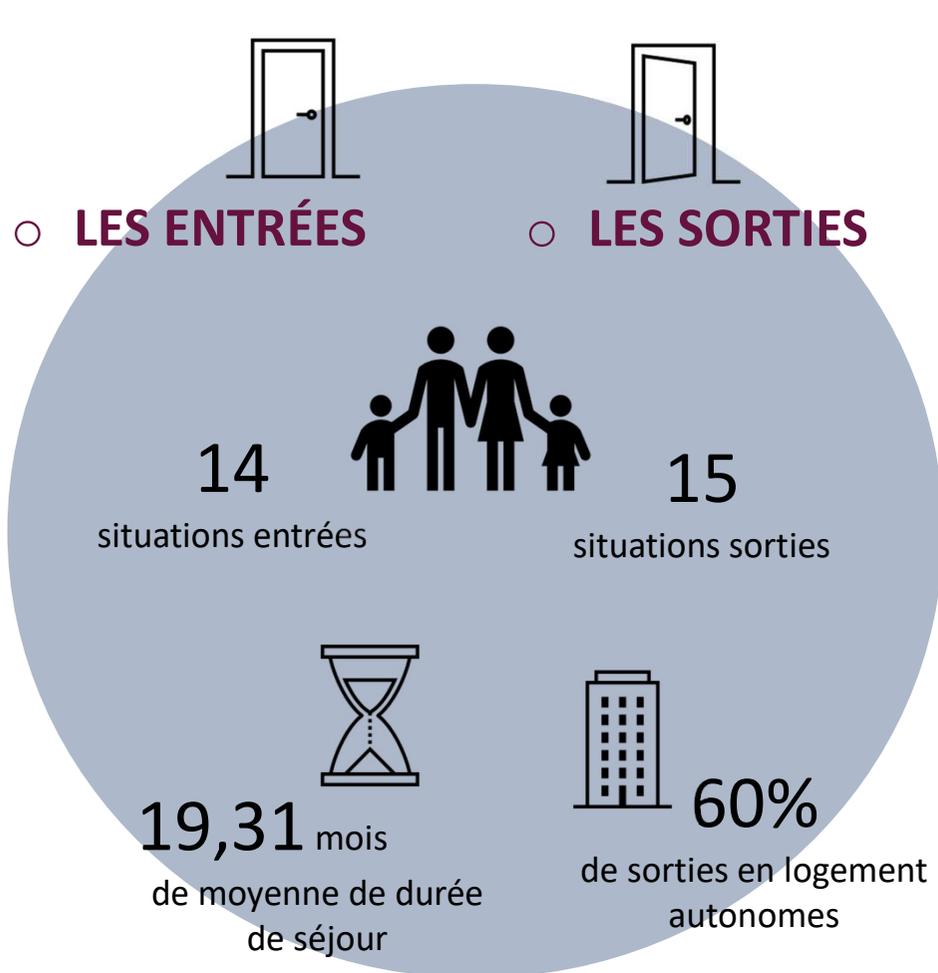
LES MISSIONS:

- Proposer un hébergement associé à un accompagnement social lié au logement, à travers des rencontres deux fois par mois.
- Elaborer un diagnostic social relatif à la situation au regard du logement : évaluation des conditions d'occupation du logement (règlement de la participation financière, entretien du logement, respect du voisinage...).
- Permettre l'accès aux droits.
- Orienter vers le droit commun.
- Elaborer un projet de relogement adapté en concertation avec le ménage et les référents sociaux de secteur.
- Rechercher des solutions de relogement ou d'hébergement adapté .

LES ÉLÉMENTS CLÉS 2024



LES ÉLÉMENTS CLÉS 2024



LES ÉLÉMENTS CLÉS 2024



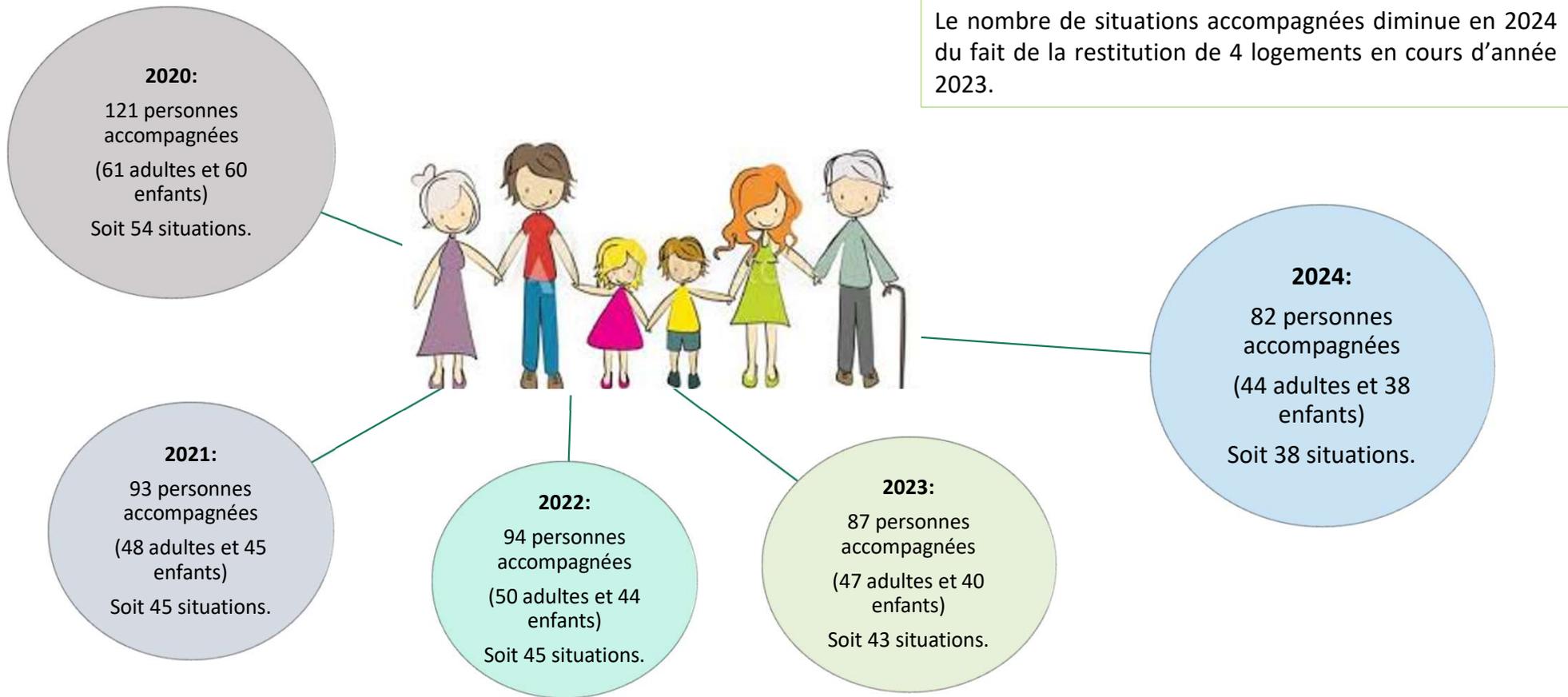
Nouvelle modalité de participation financière à l'hébergement:

Auparavant à hauteur de 15 % des revenus des ménages accueillis, depuis le 1^{er} janvier 2024, nous appliquons un **forfait logement par typologie** de logement quel que soit le niveau de revenu du ménage et la composition familiale, pour tenter d'équilibrer le budget dans le contexte inflationniste.

Montant du forfait :

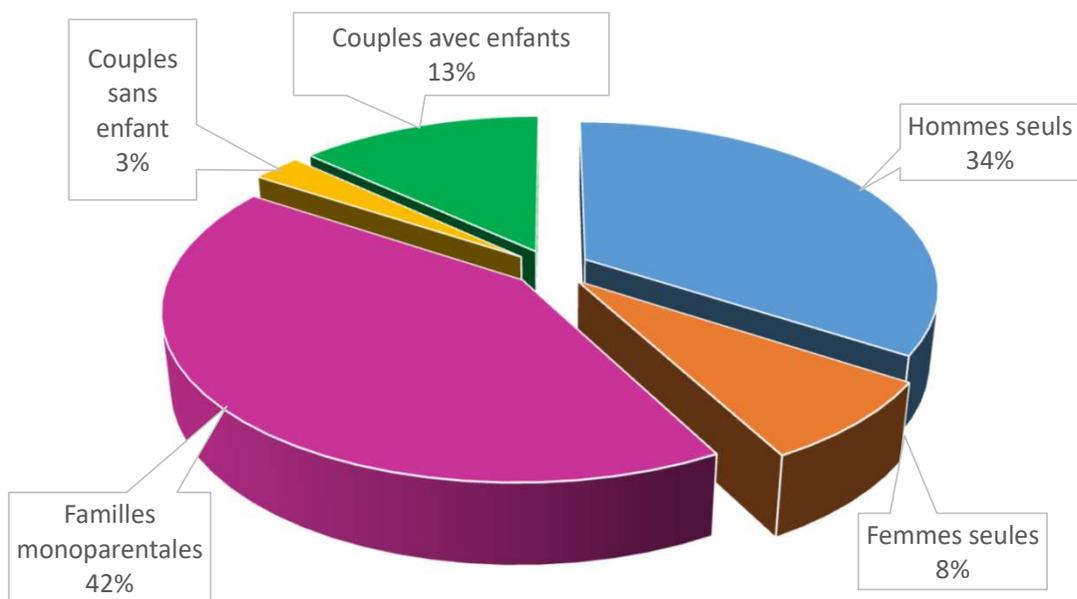
- **T1 : 150 €**
- **T2 : 225 €**
- **T3 : 300 €**
- **T4 : 375 €**

L'ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PERSONNES ACCUEILLIES À TRAVERS LES 5 DERNIÈRES ANNÉES



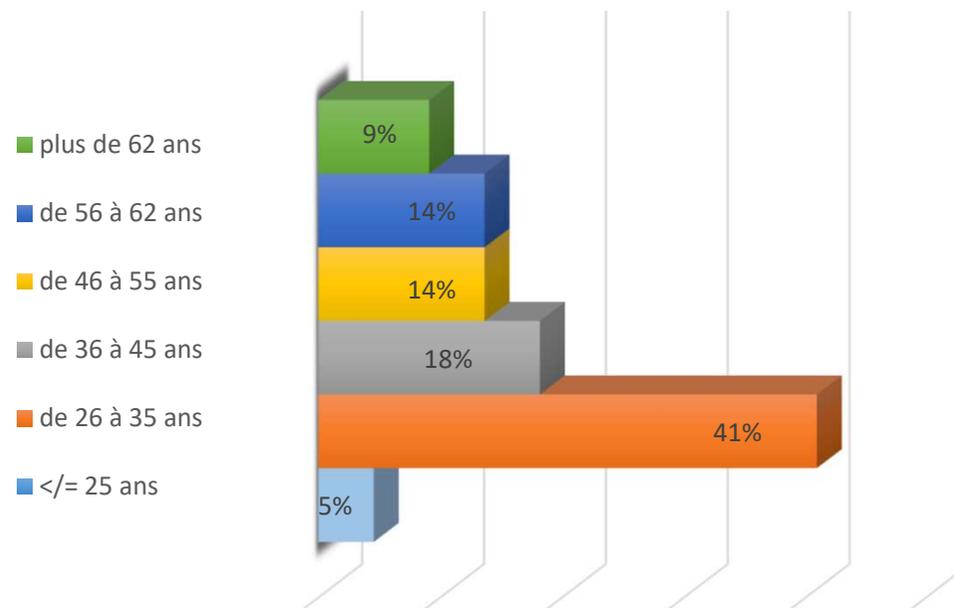
LES CARACTERISTIQUES DES MÉNAGES

Situation familiale



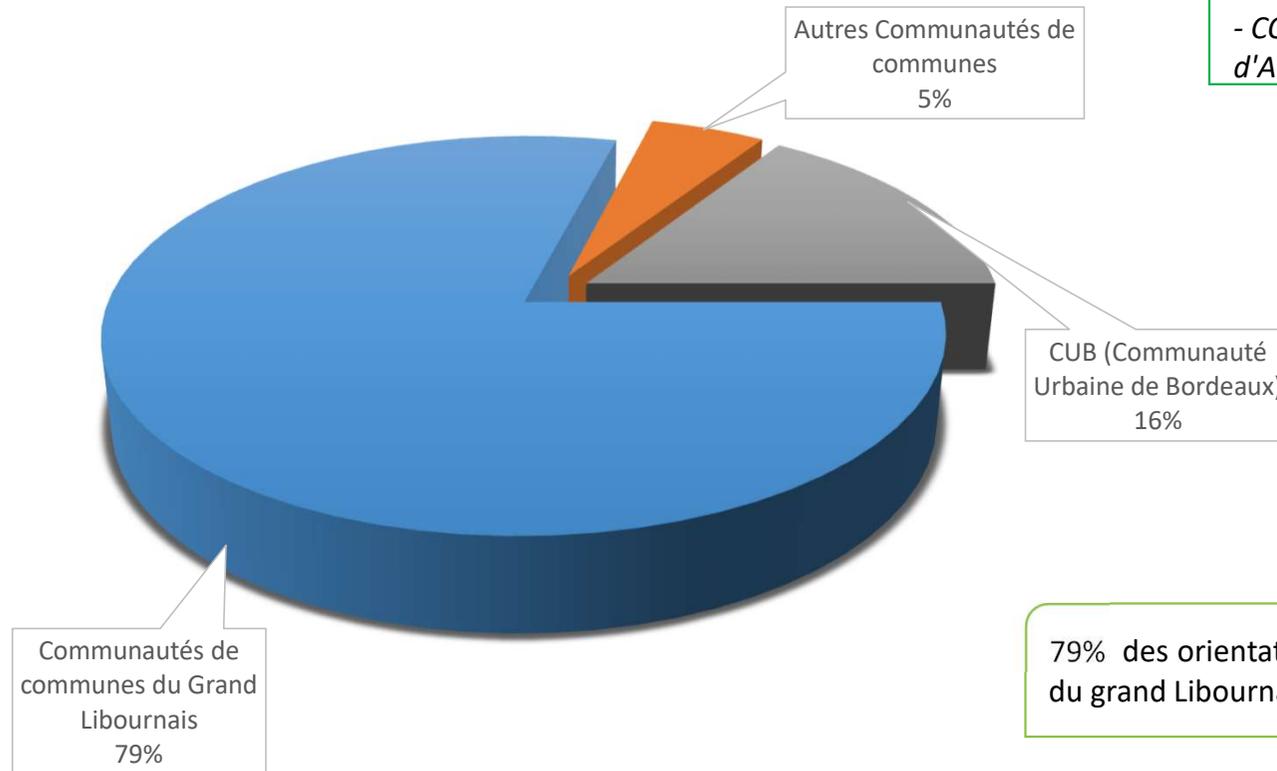
2 personnes isolées (homme et femme), 5 familles monoparentales, et 3 couples avec enfants, ont été accueillis sur le dispositif cette année. Les familles monoparentales sont essentiellement des femmes avec enfant(s), pour 4 familles: il s'agit d'un homme avec 1 ou 2 enfants.

Age



La tranche d'âge la plus représentative est celle de la **catégorie des 26-35 ans**, qui représente **18 personnes** soit 41% des adultes accueillis (même nombre de personnes qu'en 2023). **3 personnes ont plus de 70 ans**, dont 1 monsieur de 71 ans et un de 84 ans, tous deux sortis cette année.

Territoire d'origine des personnes



Autres Communautés de Communes:

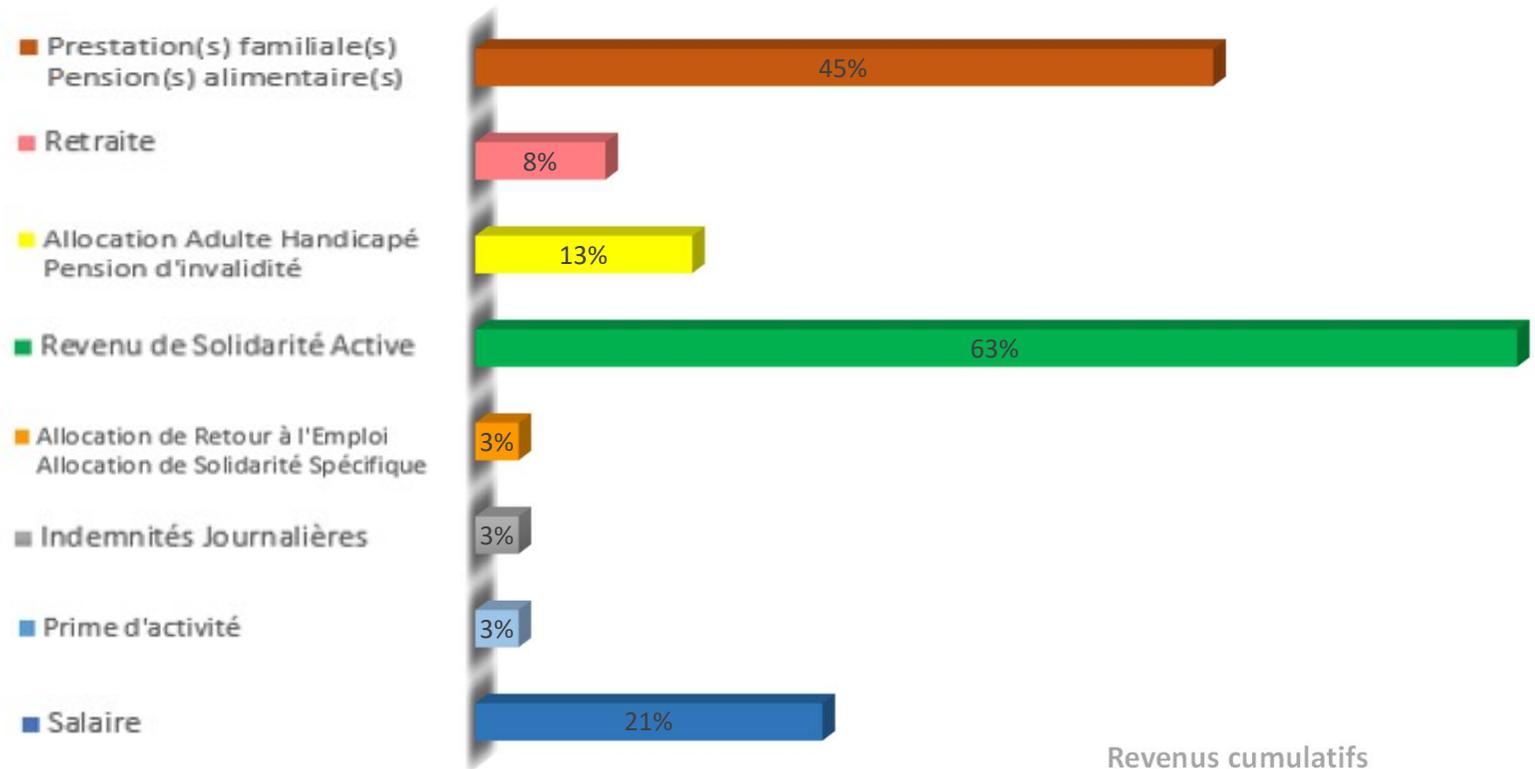
- Blaye
- COBAS (Communauté d'agglomération Bassin d'Arcachon Sud)



79% des orientations en logement temporaire proviennent du territoire du grand Libournais.

Le territoire de la Communauté d'Agglomérations du Libournais (CALI) représente 63% des orientations (72% en 2023).

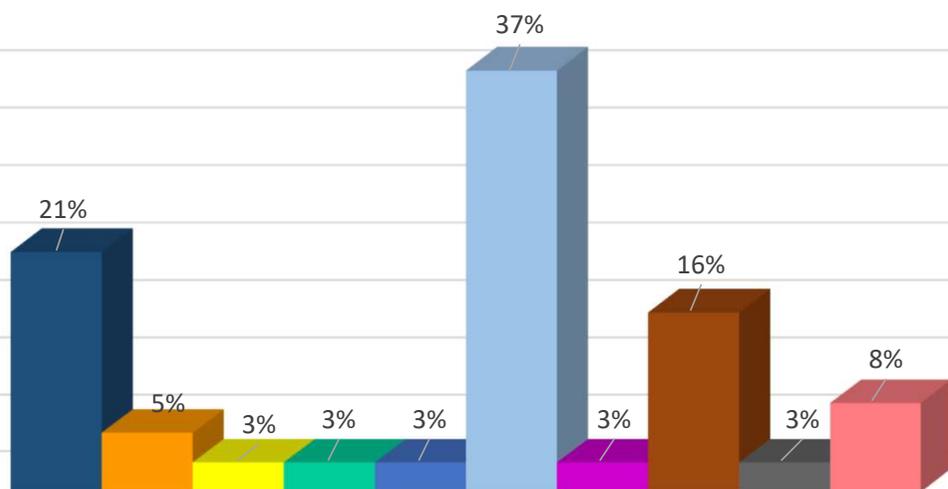
Type de ressources



Revenu moyen : 1 064,54€

63% des ménages accompagnés sont bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA). Près de 21% ont des revenus issus du travail (missions intérim/CDD/CDI/auto-entrepreneuriat). **13%** perçoivent une prestation liée à des problèmes de santé (AAH, Indemnités journalières, Pension d'Invalidité).

Situation avant l'entrée



- Accueil en structure d'hébergement d'urgence
- Accueil en structure d'insertion
- Lit Halte Soin Santé
- Hébergement d'urgence communal
- Résidence Hotellière à Vocation Sociale
- Hébergement chez un tiers (familial/amical)
- Hébergement en Centre Parental
- Locataire
- Caravaning
- A la rue

14 situations entrées en 2024

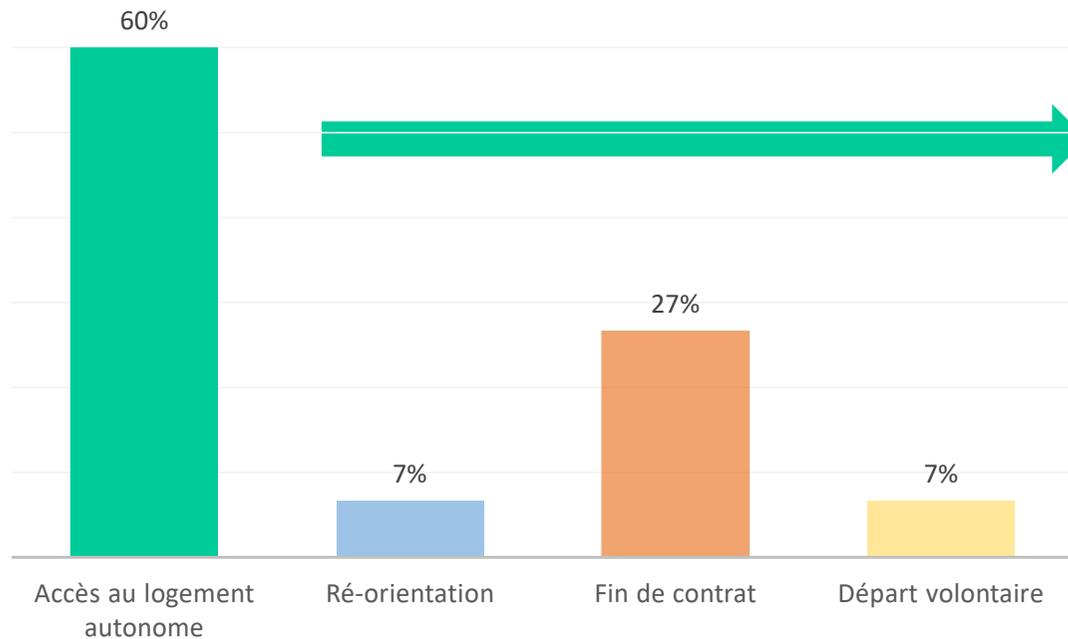
37% des ménages étaient hébergés en structure sociale, médico-sociale ou communale avant leur arrivée en ALT.

37% étaient en hébergement amical ou familial, 8% sans solution (à la rue ou dans la voiture).

Seuls 16% des ménages étaient locataires avant leur entrée: parmi eux, 50% étaient en procédure d'expulsion, 17% occupaient un logement insalubre ou en mauvais état, 33% faisaient l'objet de violences conjugales.

LES SORTIES

Solutions de sorties



Relogements autonomes :	9	
<i>dont Relogement(s) Contingent Prioritaire secteur public :</i>	7	78%
<i>dont Relogement(s) CLA secteur public :</i>	0	0%
<i>dont Relogement(s) le GIHP :</i>	1	11%
<i>dont Relogement(s) via la mairie :</i>	1	11%
<i>dont Relogement(s) secteur privé :</i>	0	0%

Sur 15 ménages sortis, 9 ont accédé à un logement autonome.

1 situation a été réorientée vers le dispositif de sous-location de l'association.

1 ménage est parti volontairement (retour famille).

4 ménages ont été soumis à une fin d'hébergement liée au non-renouvellement du contrat d'hébergement du fait d'impayés de participations financières, cumulés à une non-adhésion à l'accompagnement, à des troubles de voisinage, à l'absence d'entretien du logement ou à une irrégularité de séjour.

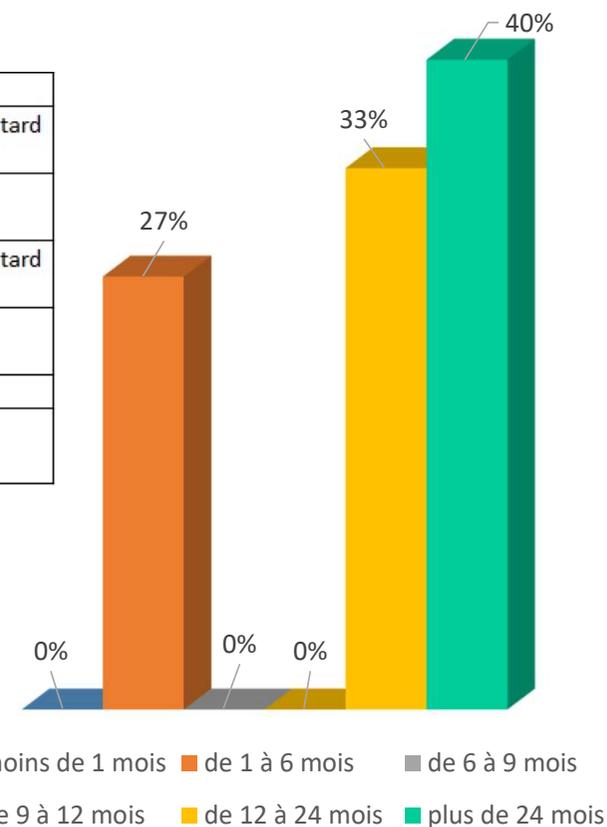
Durées de séjour

6 situations de + de 24 mois (9 en 2023)

15 situations sorties en 2024

Durée	Éléments justifiant la durée	Sorties
39,83 mois	Traitement de dettes (anciennes + impayés de forfait hébergement) Délai de relogement CP	Reconnu prioritaire le 30/08/2022, relogé 21 mois + tard
32,47 mois	Traitement de dettes (anciennes + impayés de forfait hébergement) Mise en place d'une mesure de protection	Accès logement en direct via le GIHP
32,17 mois	Traitement de dettes (impayés de forfait hébergement) Délai de relogement CP	Reconnu prioritaire le 30/08/2022, relogé 18 mois + tard
31,43 mois	Titre de séjour Ruptures de droits	Non renouvellement du contrat
29,37 mois	Traitement de dettes (anciennes dettes + impayés de forfait hébergement)	Accès logement social via la mairie employeur
26,57 mois	Traitement de dettes (anciennes dettes + impayés de forfait hébergement) Défaut d'adhésion et absences de démarches	Non renouvellement du contrat

Durée moyenne de séjour des ménages sortis : 19,31 mois (20,5 mois en 2023)



Problématiques « logement » rencontrées par les personnes sorties

100% des personnes sorties ont eu **besoin de conseils budgétaires, de soutien dans le traitement de dettes** (impayés antérieurs à l'accueil ou pendant), **d'accompagnement aux démarches administratives** (CAF, MSA, CPAM, MDPH, cantine, impôts, dossiers de surendettement, titre de séjour ou renouvellement de documents d'identité, démarches de divorce etc...).



40% ont rencontré des difficultés quant à **l'occupation du logement:**

- 20% concernant l'hygiène du logement
- 20% au titre d'une utilisation inappropriée des lieux (entassement d'affaires, non respect du cadre avec hébergement d'un tiers).

27% ont nécessité des interventions liées à des troubles du voisinage.